

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 1^{er} avril 2010

L'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté est créée

Créée par la loi « Hôpital Patients Santé Territoires », **l'Agence régionale de santé est un nouvel établissement public doté de l'autonomie administrative et financière.** Elle est placée sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'Assurance maladie, des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ARS est composée des personnels issus :

- du réseau de l'Etat : une partie des Directions régionale et départementales des affaires sanitaires et sociales (Drass et Ddass) ;
- de l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH) ;
- de certains services de l'Assurance maladie : Union régionale des caisses d'assurance maladie (Urcam), une partie de la Caisse régionale d'assurance maladie (Cram), de la Direction régionale du service médical (DRSM), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du Régime social des indépendants (RSI).

Depuis fin septembre 2009, Madame Sylvie Mansion a mené l'ensemble des opérations nécessaires à l'installation et la mise en place effective de l'ARS, en tant que responsable préfiguratrice.

Elle vient d'être nommée directrice générale de l'ARS en conseil des ministres et a désigné son équipe de direction qui se décline ainsi :

Contact Presse : Delphine Gnechi
Courriel : delphine.gnechi@ars.sante.fr

ARS de Franche-Comté, Tél. : 03 81 47 82 30
La City, 3 avenue Louise Michel, 25044 Besançon cedex
Site : www.ars.franche-comte.sante.fr

